

Procès-verbal du 14 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 décembre à 20 h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard CHAIGNEAU, Maire.

Nombre de membres : 11

Nombre de votants : 10

Date convocation : 10 décembre 2024

Présents : M. CHAIGNEAU Bernard, M. MICHAUD Laurent, Mme DUCROCQ Marie-Claude, Mme YONNET Nadine, Mme SEYNAT Jocelyne, M. VIAUD Philippe, M. TARDÉ Frédéric, M.YONNET Michel.

Absent : Mme NATHIER Véronique.

Excusés avec pouvoir :

Mme MACHEFERT AUBERGEON Nelly donne procuration à M. YONNET Michel

M. NATUREL Patrick donne procuration à M. VIAUD Philippe

Secrétaire de séance : Mme SEYNAT Jocelyne

Quorum : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Il proclame la validité de la séance.

Monsieur le Maire rappelle **l'ordre du jour** :

- ▶ Décision modificative du budget 2024 : régularisation des charges de personnel et frais assimilés
- ▶ Présentation du schéma communal de défense incendie
- ▶ Questions diverses

1- Décision modificative

Objets : DM n°1 - Régularisation salaires

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61524 (011) : Bois et forêts	-4 975,00		
64111 (012) : Rémunération principale	1 213,00		
64118 (012) : Autres indemnités	1 592,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	1 040,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du p	717,00		
6456 (012) : Versement au FNC du supplém	413,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

2- Présentation du schéma communal de défense incendie

Réalisé à la demande du Maire, le schéma a pour objectif de permettre de disposer d'un rapport précis sur l'état existant en matière de DECI sur la commune, sur les carences constatées et sur les équipement et travaux à envisager par ordre de priorité.

Ensuite, le schéma prend en compte l'évolution prévisible des risques liés à l'urbanisation ou de possibles changements de destination d'un bâtiment. Ainsi, Il permet une planification chiffrée des travaux et une optimisation des dépenses financières.

Enfin, il vise à étendre le niveau de sécurité en développant une défense extérieure contre l'incendie adaptée, rationnelle et efficiente pour la commune. Le schéma DECI est soumis à l'avis du SDIS.

3- Questions diverses

Madame Nadine YONNET et Madame DUCROCQ Marie-Claude seront chargées de tenir la billetterie lors du concert Col Canto.

La commune a reçu la Marianne du Civisme. Attribuée par la fédération nationale des anciens Maires et Adjoints de France et par l'association des Maires de France (AMF), elle récompense la commune pour son fort taux de participation aux élections.

La séance est levée à 11 heures.

Le Maire
Bernard CHAIGNEAU

Le secrétaire de séance
Jocelyne SEYNAT